

CNIF - Centre Nautique de l'Île de France

Guide de l'adhérent



Introduction

Le CNIF, c'est avant tout un état d'esprit qui se veut convivial sur l'eau, comme lors des permanences ou lors des rendez-vous inconditionnels au pub. Le maintien de cet état d'esprit est l'affaire de tous, que l'on soit beaucoup ou peu impliqué dans la vie de l'association. Ce guide, mis à disposition des adhérents, précise certaines modalités pratiques, dans une volonté d'intégrité et dans l'objectif de fluidifier le fonctionnement de notre belle association !

Modalités d'adhésion au CNIF

La saison associative N/N+1 s'étend du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante.

Les adhésions se font via le site web HelloAsso, le lien est communiqué au début de chaque saison et est indiqué sur le site web du CNIF : <https://cnif.fr/>.

Les adhésions sont ouvertes quel que soit le niveau de voile, débutant comme confirmé. Le montant de l'adhésion est voté en AG, et est précisé sur le site web du CNIF.

Lors de l'adhésion, prévoir éventuellement la fourniture d'un justificatif donnant droit à un tarif réduit applicable sur le prix des bords.

Il est impératif de savoir nager sur une distance d'au moins 50 mètres pour adhérer à l'association.

L'adhésion donne accès aux ateliers théoriques du mardi soir.

À chaque adhésion, l'adresse e-mail de l'adhérent est ajoutée à la mailing list des adhérents, lui permettant de recevoir les mises à jour du cahier d'embarquement, ainsi que toutes les communications liées au fonctionnement de l'association.

Éligibilité au tarif réduit

Les conditions d'éligibilité d'une saison en cours à un tarif réduit sont précisées sur le site web du CNIF.

Modalités d'inscription aux bords

1. La permanence du CNIF a lieu **tous les mardis** de l'année, **de 19h00 à 20h00**, au pub **Les Arènes, 16 Rue Linné, 75005 Paris**. Numéro de la Permanence : **06 12 95 51 22**.

Les permanences peuvent parfois être annulées en cas d'indisponibilité des permanenciers (maladie, vacances, etc.) ou du lieu d'accueil, les adhérents sont alors prévenus à l'avance par e-mail.

2. Les inscriptions aux bords du CNIF se font uniquement sur les **créneaux de la Permanence, en présentiel dans l'ordre d'arrivée au pub**, ou par téléphone. **Pas d'inscription possible par e-mail, SMS ou message téléphonique.**

3. Afin de gérer l'affluence au pub, le Cnif expérimente actuellement un tirage au sort, avec des plaquettes numérotées, pour permettre une meilleure gestion de la file d'attente. Ce tirage au sort est organisé par les Permanenciers.

Nota : Les permanenciers et les aspirants chefs de bord ne bénéficient d'aucun passe-droit pour les inscriptions et doivent s'inscrire par ordre d'arrivée comme tout autre adhérent.

4. Les souhaits formulés par téléphone ne sont pas prioritaires et ne sont pris en compte qu'en fin de séance, en fonction des places restantes.

Nota : Les permanenciers font de leur mieux pour prendre tous les appels. Il se peut néanmoins que, les jours d'affluence, il faille renouveler l'appel.

5. Les inscriptions sont réservées aux adhérents à jour de leur cotisation pour la saison en cours. **Afin de permettre la prise en compte des données adhérents dans le système de gestion des bords, l'adhésion doit avoir été prise 48 heures avant au plus tard via le site web helloasso.**

6. Conditions préalables demandées avant chaque inscription à un bord :

- **Le solde au CNIF ne doit pas être négatif.**

7. Les tarifs appliqués sur la saison sont les suivants :

- ☐ Week-end été : 56 € par jour (de 2 à 6 jours). Tarif applicable après la semaine des bords de Pâques jusqu'au 30 septembre
- ☐ Week-end hiver : 44 € par jour (de 2 à 8 jours). Tarif applicable du 1er octobre à la semaine des bords de Pâques incluse
- ☐ Semaine d'été : 48 € par jour (à partir de 7 jours). Tarif applicable après la semaine des bords de Pâques jusqu'au 30 septembre
- ☐ Semaine d'hiver : 38 € par jour (à partir de 7 jours). Tarif applicable du 1er octobre à la semaine des bords de Pâques incluse

8. Pour les adhérents éligibles à un tarif réduit, un justificatif doit avoir été fourni au moment de l'adhésion. À défaut, le tarif normal est appliqué.

9. Les inscriptions aux bords des week-ends se font sur **deux mois glissants**. Les inscriptions aux bords des semaines de printemps/été/automne s'ouvrent à des dates spécifiques, annoncées par e-mail au préalable.

10. **Un adhérent ne peut inscrire qu'une seule autre personne, en plus de lui-même. Cette règle est strictement réservée aux adhérent.e.s étant dans l'impossibilité de se rendre à la Permanence du mardi soir en personne ou d'appeler en cours de séance.**
11. Il n'est pas possible de s'inscrire en liste d'attente si l'adhérent est déjà inscrit sur un autre bateau en liste principale le même week-end. Il n'est possible de s'inscrire en liste d'attente que sur un seul bateau au maximum pour un même week-end.
12. Le nombre de places disponibles sur chaque bord dépend du bateau et de la durée du bord, il est indiqué dans le cahier d'embarquement. Sauf exception validée par le CODIR (bord nécessitant par exemple la présence d'équipiers expérimentés), un chef de bord peut réserver une place, et une seule, pour un second de son choix sur son bord, à condition de l'avoir demandé avant l'ouverture du bord aux inscriptions. Ce second doit être adhérent du CNIF pour pouvoir être inscrit sur un bord.
13. En cas d'annulation d'un bord sur décision du CNIF (pas de chef de bord, bateau indisponible, etc.), les équipiers bénéficient d'un avoir valable jusqu'à la fin de la saison associative.

Païement des bords

1. Les **bords sont payables au moment de l'inscription**. Les adhérents payent au moment de l'inscription, idéalement **en séance**, à la permanence du mardi soir ou sous 48h. Les adhérents souhaitant bénéficier d'un délai de paiement supplémentaire peuvent contacter la perm en expliquant leur situation.
Nota : Le paiement des bords sans chef de bord n'est pas exigé. L'adhérent est incité à payer son bord sous 48 heures dès désignation du chef de bord pour confirmer son inscription.
2. Les paiements se font uniquement via le site web helloasso. Un QR-code au dos du PC de la permanence permet d'accéder facilement au site ; les adhérents ne possédant pas de smartphone sont invités à procéder au paiement de leur bord en utilisant la tablette dédiée.
Nota : Le règlement de plusieurs bords se fait en une seule transaction de préférence.
3. Les adhérent.e.s en solde négatif sont prié.e.s de procéder au paiement de leur(s) bord(s) sous 48 heures, le jeudi après l'inscription, sur HelloAsso afin de confirmer leur inscription.
À défaut, les inscriptions seront retirées du cahier.

Règles de désistement des bords

1. Les demandes de désistement doivent être formulées sur les créneaux de la permanence, en présentiel au pub ou par téléphone, au même titre que les demandes d'inscription.
2. En cas de **désistement** pour un bord ayant lieu dans **plus de 10 jours (2 mardis à l'avance)**, l'équipier se désistant bénéficie d'un avoir valable jusqu'à la fin de la saison.
3. En cas de **désistement** pour un bord ayant lieu dans **moins de 10 jours (2 mardis à l'avance)**, l'équipier se désistant bénéficie d'un avoir valable jusqu'à la fin de la saison **seulement si un autre équipier prend sa place, ou s'il présente un justificatif pour raison médicale, obligation professionnelle ou motif personnel grave** (justificatif à

envoyer à la Permanence).

Nota : L'équipier peut lui-même rechercher un remplaçant, en contactant les adhérents en liste d'attente, y compris sur les autres bateaux, puis en faisant un appel sur le groupe des adhérents de la saison en coordination avec le chef de bord et en informant la Permanence. Ne pas utiliser la liste **cnif@googlegroups.com** dans laquelle il n'y a pas que des adhérents de la saison.

4. **Afin de faciliter la gestion des désistements, y compris en dernière minute, il est demandé aux adhérents de se désinscrire des listes d'attente s'ils ne sont plus disponibles.**

Demande de report

Si un adhérent reste créditeur en fin de saison suite à un désistement, il peut demander un report sur la saison associative suivante en adressant une demande par e-mail à la Permanence. Cette demande de report doit être justifiée (raison médicale ou professionnelle) et sera soumise au vote du CODIR.

Autres dépenses à prévoir

Les frais d'acheminement jusqu'au lieu de départ et d'arrivée du bord sont à la charge des membres de l'équipage.

La nourriture et les frais de port (hors Cherbourg) sont à la charge des membres d'équipage. Le chef de bord organise en général l'avitaillement, avec l'implication des équipiers.

Week-ends (y compris les week-ends prolongés, jusqu'à 6 jours au total) : Une **caisse de bord** est mise en place. Elle permet de financer le gasoil et le gaz, ainsi que le petit matériel d'entretien des bateaux (piles, vis, cartouches de gaz pour les gilets). Le montant à payer pour chaque membre de l'équipage est de **1,50 € par jour**.

Longs séjours : Pour les semaines et quinzaines de navigation, **le coût est partagé au réel** de la consommation.

Organisation des bords

Les week-ends de navigation débutent le samedi matin, avec arrivée le vendredi soir, et se terminent le dimanche en fin d'après-midi, sauf pour les week-ends particuliers.

Les semaines et quinzaines de navigation débutent en général le samedi matin, avec arrivée le vendredi soir, et se terminent le vendredi en fin d'après-midi. Parfois, le bord débute le jour même. L'équipage suivant est prioritaire pour occuper le bateau dans la nuit du vendredi au samedi. Cette organisation peut être modifiée en cas de nécessité par le responsable de la planification des bords avec l'accord des chefs de bord entrants et sortants.

Les équipages participent au nettoyage complet du bateau à la fin de chaque bord.

Location d'équipement de voile

La Permanence tient à la disposition des débutants quelques équipements de location (vestes et pantalons de quart, bottes, gants en plusieurs tailles). **Ce service constitue une solution de dépannage et se veut à caractère occasionnel.**

1. L'équipement de location doit être réservé au moment de l'inscription ferme au bord, en précisant les tailles souhaitées. Pas d'essayage possible. Pas de location si l'adhérent est inscrit en liste d'attente.
2. Le prix de la location est forfaitaire : **5 €** par adhérent **par week-end** et **10 €** par adhérent **par semaine**, pour un jeu d'équipement, quel que soit son contenu. Le paiement se fait selon les mêmes modalités que pour le paiement des bords.
3. L'équipement de location est **récupéré par l'adhérent** le mardi précédant le bord, **en fin de séance**. Un chèque de **caution de 150 €** lui est demandé.
4. L'équipement de location doit être **retourné par l'adhérent, propre (rincage à l'eau froide sans produit, ne pas laver en machine)**, le mardi suivant le bord, **en début de séance**. Le chèque de caution lui est restitué.

La Permanence vous souhaite de belles navigations, de bons ateliers et de bons moments conviviaux.